



## Union européenne – Informations générales

- Groupe de travail européen sur la subsidiarité, la proportionnalité et pour « faire moins de manière plus efficace »
- Sixième tour des négociations européennes sur le Brexit
- PIB en hausse de 0,6%

## Actualité européenne de la protection sociale

### SANTÉ

- Processus d'amélioration des informations sur les médicaments
- Reconnaissance des inspections de bonnes pratiques de fabrication des médicaments entre la FDA et 8 Etats membres
- Horizon 2020 pour 2018 à 2020
- Proposition de règlement sur la définition de médicament similaire
- Plan de travail EMA - EUnetHTA pour 2017 à 2020

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Rapport au Parlement européen sur le revenu minimum
- Plateforme européenne sur le travail non déclaré
- Rapport Eurofound sur les adultes non actifs
- Rapport Eurofound sur les travailleurs pauvres
- Emploi et Affaires sociales en Bulgarie

### CJUE

- Conclusions Avocat Général Fraude certificat E 101

### Agenda

### Publications

## FOCUS : En attendant (l'après) Göteborg.

Demain, vendredi 17 novembre 2017, les institutions européennes – le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission – signeront solennellement la Proclamation du [Socle européen des droits sociaux](#).

Initiative phare de Jean-Claude Juncker pour relancer l'Europe des citoyens et atteindre le « triple A social », l'accueil du public à son égard a été marqué simultanément par un large soutien à l'idée même de ce socle et par une sorte de doux scepticisme quant à sa mise en œuvre, sa portée et son potentiel impact sur la vie des Européens.

En France, par exemple, on semble unanime : le socle européen des droits sociaux est une bonne idée.

Bien sûr que nous sommes pour l'égalité des chances, des salaires justes, des soins de santé accessibles et de qualité. Mais quelle sera la consécration réelle de ces principes, et si consécration il y a, sera-t-elle celle d'une avancée des droits sociaux ou un nivellement vers le bas pour les systèmes de protection sociale déjà bien développés ? La question mérite d'être posée et incite à la vigilance.

On peut noter que la Commission a déjà lancé un certain nombre d'initiatives en avril 2017 dans le domaine de l'égalité des genres et la conciliation vie privée-vie professionnelle ([proposition de Directive sur le sujet](#)) ou pour assurer des emplois sûrs (consultation sur une possible révision de [la Directive sur la déclaration écrite](#) par exemple). Mais si la Commission se contente de ce qu'elle avait prévu dans son programme de travail 2017, la consécration risque d'être plus que fragmentaire.

En outre, la Commission a prévu un « paquet sur l'équité sociale » qui semble poursuivre l'engagement de l'exécutif européen pour garantir une mobilité des citoyens et des travailleurs européens, un des éléments moteur de la construction européenne, qui soit juste (et non plus seulement source de dumping social) via la création d'une autorité européenne du travail, la présentation d'une initiative pour assurer l'accès de tous les travailleurs à une protection sociale ou encore pour la création d'un numéro de sécurité sociale européen.

De nouvelles propositions donc, mais ces mesures ne pourront réellement faire sens et avoir une portée stratégique qu'une fois que l'UE aura décidé de son avenir en choisissant un scénario pour l'horizon 2025 sur la base des options du [Livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#). Pour rappel les 5 scénarii correspondent à un dégradé d'ambitions pour l'action européenne partant du « s'inscrire dans la continuité » à « faire beaucoup plus ensemble ».

S'agissant du socle en tant que tel, un certain nombre de parties prenantes telles que [SOLIDAR](#) ou [ETUC](#) ont déjà signalé à la Commission qu'elles « l'attendent au tournant ».

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que Jean-Claude Juncker sera à la hauteur de son ambition de 2014, estimant alors que la Commission qu'il présiderait serait celle de la dernière chance pour l'Europe.

0,6%

Hausse de PIB ZE19  
et UE28  
([Eurostat](#))

5%

Travailleurs  
pauvres à temps  
plein dans l'UE  
([Eurofound](#))

## **Lancement d'un groupe de travail européen sur la subsidiarité, la proportionnalité et pour « faire moins de manière plus efficace ».**

Le 14 novembre 2017, le président de la Commission Jean-Claude Juncker a mis en place un comité de réflexion sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins de manière plus efficace ». L'équipe désignée est chargée d'émettre des recommandations à la Commission européenne d'ici le 15 juillet 2018 sur la manière de mieux appliquer ces principes et identifiant des domaines pour lesquels la responsabilité devrait être redistribuée ou être rendue aux Etats membres. Elle est composée de membres de Parlements nationaux, du Parlement européen et du comité des régions. Le mandat de ce groupe de travail démarrera en janvier 2018 sous la présidence de Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne en charge de la stratégie « Mieux légiférer », des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit et de la Charte des droits fondamentaux.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-17-4621\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-4621_en.htm)

## **Sixième tour des négociations européennes sur le Brexit.**

Le sixième tour de négociations entre Michel Barnier, négociateur en chef de la Commission européenne ainsi que du Conseil européen et David Davis, Secrétaire d'Etat britannique à la sortie de l'UE, a eu lieu du 9 au 10 novembre 2017. Michel Barnier a déclaré ne pas pouvoir faire d'annonces ou de grandes décisions, les discussions s'étant concentrées sur des aspects très techniques. Il a toutefois insisté sur la nécessité de réaliser des progrès suffisants, dans la perspective du Conseil européen des 14 et 15 décembre prochain qui doit en principe avaliser la première phase de négociations. La priorité est selon lui d'apporter dans les meilleurs délais de la sécurité juridique, « là où le Brexit crée de l'incertitude et beaucoup d'inquiétudes ». Des progrès ont toutefois été constatés concernant les droits des citoyens européens résidant sur le territoire britannique, le Royaume-Uni ayant apporté des clarifications juridiques sur le futur statut de résident qu'il mettra en place après le *Brexit*. Cependant, les questions relatives à la réunification familiale, le droit à l'exportation des prestations de sécurité sociale et le futur rôle de la Cour de Justice de l'UE dans les relations bilatérales UE-Grande-Bretagne restent en suspens.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-17-4545\\_en.ht](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-4545_en.ht)

## **Le PIB en hausse de 0,6% dans la zone euro et dans l'UE28.**

Au cours du troisième trimestre 2017, le PIB a augmenté de 0,6% dans la zone euro ainsi que dans l'UE28 par rapport au trimestre précédent, selon l'estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB avait crû de 0,7% dans les deux zones. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB a enregistré une hausse de 2,5% tant dans la zone euro que dans l'UE28 au troisième trimestre 2017, après respectivement +2,3% et +2,4% au deuxième trimestre 2017. Au cours du troisième trimestre 2017, le PIB des États-Unis a augmenté de 0,7% par rapport au trimestre précédent

(après +0,8% au deuxième trimestre 2017). Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le PIB a progressé de 2,3% (après +2,2% au deuxième trimestre 2017).

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8444178/2-14112017-BP-FR.pdf/1b57034d-c0af-4e3f-9e54-41c1a7566821>

## Santé

### **Lancement par l'EMA d'un processus d'amélioration des informations sur les médicaments.**

Le 14 novembre 2017, l'EMA a initié un processus afin d'améliorer les « informations produit » des médicaments (résumé des caractéristiques du produit et notice). Dans ce contexte, les parties prenantes sont invitées à transmettre un panorama des initiatives concernant la mise à disposition des informations produit dans un format électronique/numérique dont elles ont connaissance ou sur lesquelles elles travaillent, d'ici fin février 2018. Les informations recueillies permettront à l'EMA de dresser une cartographie des initiatives en cours dans ce domaine, apportant ainsi une base pour l'organisation d'un atelier sur le sujet au cours du troisième trimestre 2018.

Ces activités font partie d'un plan d'action que l'EMA vient de publier, qui comprend également des initiatives destinées à être lancées dans un second temps et qui porteront sur la notice et comment la rendre plus facile à comprendre pour les citoyens ; la mise à jour des lignes directrices disponibles pour les entreprises pour préparer la notice ; le renforcement de l'implication des patients dans la préparation de la notice.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/news/2017/11/news\\_detail\\_002853.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2017/11/news_detail_002853.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1)

### **Reconnaissance des inspections de bonnes pratiques de fabrication des médicaments entre la FDA et 8 Etats membres de l'UE dont la France.**

Le 1er novembre 2017, l'autorité de régulation des médicaments aux Etats-Unis (la Food and Drug Administration, FDA) et huit pays de l'Union européenne (Autriche, Croatie, Espagne, France, Italie, Malte, Suède) ont démarré leur coopération en matière d'inspections des sites de fabrication des médicaments, sous la forme de reconnaissance mutuelle de ces inspections. La FDA a en effet évalué les capacités de ces pays à réaliser des inspections de bonnes pratiques de fabrication satisfaisantes. L'agence devrait terminer ses évaluations concernant les autres Etats membres d'ici le 15 juillet 2019. La Commission européenne a de son côté évalué la FDA et confirmé sa capacité à mener des inspections de bonnes pratiques de fabrication plus tôt dans l'année.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/news/2017/10/news\\_detail\\_002842.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2017/10/news_detail_002842.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1)

### **Programme de travail Horizon 2020 pour 2018 à 2020.**

Le 27 octobre 2017, la Commission européenne a publié le nouveau programme de travail de son programme Horizon 2020, son fonds européen destiné à financer l'innovation en Europe, pour

2018, 2019 et 2020. Dans le cadre de son volet « santé, changement démographique et bien-être », il comprend trois domaines d'action. Le premier, intitulé « meilleure santé et meilleurs soins, croissance économique et systèmes de santé durables », portera sur la médecine personnalisée, l'innovation dans la recherche (notamment dans les dispositifs médicaux innovants et les médicaments de thérapie avancée), les maladies infectieuses et la santé dans le monde, les systèmes de santé innovants et l'intégration des soins, ainsi que le décryptage du rôle de l'environnement, notamment du changement climatique, sur la santé et le bien-être. Le deuxième, « la transformation numérique dans la santé et les soins », financera des actions notamment dans les domaines des méga données (Big Data et intelligence artificielle, adaptation des lieux de travail et des environnements de vie afin de favoriser le vieillissement actif et en bonne santé, dossiers médicaux électroniques, ou encore identification non équivoque des médicaments). Le troisième appel d'offre concerne « des solutions numériques de confiance et la cybersécurité dans la santé et les soins » dans les domaines des habitations intelligentes et saines ainsi que de la cybersécurité dans les hôpitaux et les centres de soins.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2018-2020/main/h2020-wp1820-health\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2018-2020/main/h2020-wp1820-health_en.pdf)

### **Proposition de règlement sur la définition de médicament similaire.**

La Commission européenne a publié, le 30 octobre 2017, une proposition de règlement modifiant le règlement CE n°847/2000 établissant les dispositions d'application des critères de désignation d'un médicament en tant que médicament orphelin et définissant les concepts de « médicament similaire » et de « supériorité clinique » en ce qui concerne la définition du concept de médicament similaire. Cette définition est actuellement prévue dans le cadre de l'exclusivité de marché accordée aux médicaments orphelins dans le droit de l'UE. En effet, afin de garantir cette exclusivité, il est également nécessaire de considérer quels médicaments pourraient être similaires à ceux qui sont protégés et donc ne pouvant pas recevoir d'autorisation de mise sur le marché pendant la période de protection accordée. La Commission propose ainsi, d'une part, de supprimer la définition de « substance active » du règlement, ce concept étant défini dans le code communautaire sur les médicaments (2001/83/CE). D'autre part, il agit de préciser la définition de « grandes caractéristiques de structure moléculaire » contenue dans la définition de substance active similaire afin de l'adapter aux nouvelles technologies. Pour simplifier, la proposition précise ce qu'il faut comprendre par « grandes caractéristiques de structure moléculaire » afin d'évaluer si une substance active est similaire et donc si un médicament peut être considéré comme similaire. Elle décline ces précisions pour les différentes catégories de médicaments : chimiques, biologiques, médicaments de thérapie avancée et médicaments radiopharmaceutiques.

Ce projet est soumis à l'avis des parties prenantes jusqu'au 27 novembre 2017.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-5291179\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-5291179_en)

## **Plan de travail EMA - EUnetHTA pour 2017 à 2020.**

L'Agence européenne du médicament (EMA) et le réseau européen d'évaluation des technologies de santé (EUnetHTA) ont publié leur programme de travail commun pour la période 2017-2020. Il porte sur le dialogue précoce (early dialogue) et le conseil scientifique (scientific advice), dans le cadre de la plateforme conjointe de consultation parallèle créée en juillet 2017 ; l'échange d'informations au moment de l'entrée sur le marché, pour permettre à EUnetHTA de démarrer aussi tôt que possible l'évaluation de l'efficacité relative en comparaison aux alternatives thérapeutiques disponibles en vue du remboursement ; et la génération de données après l'autorisation (registres de patients notamment). Les deux organisations démarreront également des travaux concernant l'application des concepts de besoins médicaux non satisfaits et d'innovation thérapeutique, ainsi que sur la compréhension des similarités conceptuelles et des différences entre le bénéfice significatif des médicaments orphelins et leur valeur ajoutée thérapeutique.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.eunetha.eu/news/ema-and-eunetha-finalise-joint-work-plan-2017-2020>

## **Emploi et politique sociale**

### **Adoption du rapport du Parlement européen sur les politiques de revenu minimum comme instrument de lutte contre la pauvreté.**

Le 24 octobre 2017, le Parlement européen a adopté par 451 votes en faveur, 147 votes contre et 42 abstentions le rapport de Laura Agea (EFD, Italie) sur les politiques de revenus minimums comme instrument de lutte contre la pauvreté.

La majorité des eurodéputés a soutenu l'appel à la mise en place de revenus minimums dans tous les Etats membres en tant qu'élément contribuant à une société solidaire et permettant d'atténuer à la fois les inégalités et les conséquences sociales de la crise. Ils ont notamment mis en avant l'effet anticyclique qui permet d'apporter des ressources qui renforceront la demande sur le marché intérieur. Les opposants au rapport se sont quant à eux appuyés sur le principe de subsidiarité qu'une telle proposition mettrait à mal.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2017-0292&language=FR>

### **Echanges de vues au Parlement européen sur la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré.**

La Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a auditionné le 9 novembre 2017 Yves Calvez (Direction Générale du Travail/ France), co-président de la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré.

Mise en place en mai 2016, la plateforme a pour but de faciliter la coopération entre les autorités nationales compétentes dans la lutte contre le travail non déclaré (les inspections du travail, l'administration fiscale, les autorités de sécurité sociale, etc.). La participation de chaque État

membre aux travaux de la plateforme est obligatoire. Le programme de travail 2017-2018 prévoit une liste d'actions à mener qui vont de l'échange de bonnes pratiques (notamment sur la lutte contre les faux indépendants) à la constitution, sur une base volontaire, de corps d'inspection conjoints bilatéraux ou plurilatéraux. La plateforme est présidée par la Commission européenne et réunit des représentants des 28 États membres et des partenaires sociaux européens. Yves Calvez a présenté les résultats d'un questionnaire adressé aux membres de la Plateforme qui démontrent « le succès des travaux nouvellement engagés, notamment par l'échange de bonnes pratiques qui a permis rapidement de mieux comprendre le travail des homologues européens ». Un autre avantage de la plateforme est la mise en contact directe entre experts qui se connaissent peu ou pas du tout et la vision holistique du champ du travail non déclaré et des moyens de sa lutte dans l'UE qu'elle permet. A l'avenir, la plateforme européenne pourrait être intégrée et/ ou coordonnée par la future [Autorité européenne du travail](#) dont la publication du texte est attendue en mai 2018.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/empl/home.html>

## **Plus d'un adulte en âge de travailler sur quatre économiquement inactif.**

Dans une publication du 31 octobre 2017, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) analyse la situation des adultes en âge de travailler mais non actifs dans l'UE, définis comme les personnes sans emploi mais n'en recherchant pas ou n'étant pas disponibles pour l'emploi pour mettre en exergue l'importance de cette ressource économique.

Le rapport *Reactive : Employment opportunities for economically inactive people* montre une diminution continue du nombre de personnes inactives dans l'UE. Toutefois, une part importante de la population demeure hors du marché de l'emploi et n'est pas comptabilisée dans les statistiques de l'emploi centrées sur les personnes au chômage.

Eurofound a étudié les différents groupes au sein de la population de personnes inactives ayant des difficultés à entrer ou ré-entrer sur le marché de l'emploi en analysant les obstacles à cet accès mais aussi les caractéristiques et les conditions de vie de ces groupes.

Alors qu'une part importante de ces personnes souhaiterait avoir une activité professionnelle, le rapport décrit un certain nombre de stratégies développées par les Etats membres et leur recommande de mettre en œuvre [la Recommandation européenne de 2008 sur l'inclusion active](#) des personnes exclues du marché de l'emploi.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2017/reactivate-employment-opportunities-for-economically-inactive-people?utm\\_source=mynewsdesk&utm\\_medium=content-syndication&utm\\_campaign=quality-of-life-and-public-services](https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2017/reactivate-employment-opportunities-for-economically-inactive-people?utm_source=mynewsdesk&utm_medium=content-syndication&utm_campaign=quality-of-life-and-public-services)

## Rapport Eurofound sur les travailleurs pauvres.

Dans le rapport intitulé *In-work poverty in the EU*, Eurofound analyse le concept de travailleur pauvre et les ramifications de la pauvreté dans la vie des travailleurs. Les travailleurs pauvres subissent un ensemble de problèmes sociaux impactant divers aspects de leur vie : santé mentale et bien être, logement et milieu de vie, relations interpersonnelles fragilisées et sentiments d'exclusion sociale.

Le rapport montre une augmentation du nombre de travailleurs pauvres dans l'UE entre 2007 et 2014 ainsi qu'une forte connexion entre les types de contrat qui ont court et la pauvreté au travail. Ainsi, si 5% des travailleurs à temps plein sont considérés comme travailleurs pauvres, ce taux atteint 29% pour les travailleurs à temps partiel non choisi et 25% pour les travailleurs indépendants sans employé.

Le rapport note que l'existence d'un salaire minimum est un élément déterminant pour la protection sociale des travailleurs pauvres. Il met également en avant l'utilité d'un revenu minimum pour les ménages ainsi que de mesures indirectes pour améliorer les conditions de vie des travailleurs vulnérables afin de prendre en compte de manière plus efficace leur situation.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2017/in-work-poverty-in-the-eu>

## Etude des récents développements dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales en Bulgarie, à la veille de la Présidence de l'UE.

Ce document préparé par le Département politique du Parlement européen présente les derniers développements et défis auxquels doit faire face la Bulgarie dans le domaine de l'emploi, des inégalités de revenu et de la pauvreté ainsi que les politiques qui ont eu le plus d'impact dans ces domaines. Le marché de l'emploi bulgare montre depuis le premier semestre 2017 une augmentation du nombre de personnes sur le marché de l'emploi avec des taux d'emploi et d'activité se rapprochant des indicateurs européens, laissant présager un retour de la croissance d'ici la fin de l'année. Ces résultats peuvent être corrélés avec les actions mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre du développement de politiques sociales destinées aux personnes inactives et mises en œuvre par les services publics pour l'emploi au travers de programmes parfois financés par les fonds européens.

Le rapport remarque un affaiblissement du phénomène des emplois aidés tandis que l'efficacité et la qualité récentes des services pour l'emploi peuvent être attribuées à la mise en œuvre d'un travail en équipe opérationnel assurant l'organisation de services individualisés et l'application du principe d'approche intégrée pour trouver des solutions adaptées aux personnes sans emploi. Les auteurs notent également un intérêt croissant des chercheurs d'emploi pour des formations dans les domaines de l'informatique et de l'industrie du conditionnement.

A noter également, l'impact de la Garantie pour les jeunes dans la réduction du chômage des jeunes bien que des défis persistent pour l'intégration des NEETs dans le marché du travail et pour leur garantir des emplois de qualité.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/607358/IPOL\\_IDA\(2017\)607358\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/607358/IPOL_IDA(2017)607358_EN.pdf)

## CJUE

### **Conclusions de l'avocat général sur la fraude liée à la délivrance des certificats E 101 des travailleurs détachés.**

L'avocat général de la CJUE a rendu ses conclusions le 9 novembre 2017 dans l'Affaire C-359/16 (Altun), dans le cadre d'un recours à titre préjudiciel adressé par la Cour de cassation belge sur la fraude liée à la délivrance des certificats E 101 des travailleurs détachés.

Dans les faits, à l'occasion d'un contrôle, les services de l'inspection sociale belge ont établi en 2008 que l'entreprise Absa, active dans le secteur de la construction, n'employait pratiquement pas de personnel depuis plusieurs années et confiait la totalité des tâches manuelles en sous-traitance à des entreprises bulgares. Celles-ci n'avaient aucune activité en Bulgarie et détachaient des travailleurs afin de les faire travailler en sous-traitance en Belgique pour Absa. L'emploi des travailleurs concernés n'était pas déclaré auprès de l'institution belge chargée de la perception des cotisations de sécurité sociale, alors qu'ils disposaient des certificats E 101 délivrés par l'institution bulgare compétente, attestant de leur affiliation au système de sécurité sociale bulgare. Dans ses conclusions, l'avocat général rappelle la jurisprudence constante de la Cour selon laquelle le certificat E 101 lie les institutions de l'État membre d'accueil qui n'est pas habilité à retirer ou déclarer invalide un certificat E 101, sans l'accord de l'autorité d'envoi. Toutefois, il souligne que la fraude liée à la délivrance des certificats E 101 représente une menace pour la cohérence des régimes de sécurité sociale des États membres et qu'il appartient aux autorités compétentes d'apporter la preuve de l'existence d'une fraude. Pour constater une fraude, deux éléments sont requis ; un élément objectif : les conditions de délivrance du certificat ne sont pas satisfaites en l'espèce et un élément subjectif : les intéressés ont intentionnellement dissimulé le fait que ces conditions n'étaient pas remplies. Ce n'est que dans ces circonstances spécifiques qu'une juridiction de l'État membre d'accueil peut conclure à l'existence d'une fraude et laisser le certificat inappliqué, sans pour autant pouvoir le retirer ou le déclarer invalide. S'agissant des conséquences juridiques de la constatation d'une fraude, l'avocat général souligne enfin qu'une telle constatation ne saurait produire des effets qu'à l'égard des autorités compétentes de cet État membre.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=196510&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1895411>

## Evènements passés

### **7 novembre 2017, Bruxelles – « The Great Personalised Medicine Debate ».**

Cet évènement organisé par le média Politico s'est intéressé aux possibles bénéfices de la médecine personnalisée pour les soins de santé et la soutenabilité des systèmes de santé. Deux équipes de deux intervenants se sont affrontés à cette occasion pour convaincre l'auditoire que la médecine personnalisée est ou n'est pas la clé pour la durabilité des soins de santé. Globalement, les intervenants se sont accordés sur le fait que des adaptations sont nécessaires dans le système de santé pour que la médecine personnalisée apporte les bénéfices qu'elle promet : amélioration de la qualité des soins et de leur valeur, personnalisation des connaissances, approche centrée sur le patient, etc. En revanche, cette technologie reste inabordable pour les systèmes de santé, qui en outre, ne sont pas prêts à l'accueillir, comme l'a montré l'équipe la plus réservée. En effet, des efforts en matière de formation des professionnels de santé, en matière de norme ou encore de numérisation du système de santé restent à accomplir.

*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*

## A venir

### **23 et 24 novembre 2017, Pampelune – Conférence Eurochild: Vers une mise en œuvre effective des services de proximité pour la prise en charge des enfants.**

Organisée avec FICE Spain, cette conférence traitera des bonnes pratiques pour mettre en œuvre la transition de l'institutionnalisation des enfants vers une prise en charge par des services de proximité.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://eurochild.org/events/event-detail/article/towards-an-effective-implementation-of-community-based-services-in-child-care/?tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=071cb566778f060d64ce11095928354e](http://eurochild.org/events/event-detail/article/towards-an-effective-implementation-of-community-based-services-in-child-care/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=071cb566778f060d64ce11095928354e)

**Ville-Veikko Pulkka, *Could a basic income stabilise the digital economy?*, *Transfer*, Institut syndical européen, 26 octobre 2017, 17 p.**

Cet article publié dans la revue trimestrielle *Transfer* de l'Institut syndical européen (ETUI) constate l'augmentation du chômage et de la précarité dans un contexte de numérisation toujours plus importante du marché du travail. Il analyse la faisabilité et l'intérêt d'utiliser un revenu de base pour garantir un pouvoir d'achat suffisant à tous ceux qui ne bénéficient pas de ces transformations. Pour lui, les politiques d'activation fondées sur un contrôle strict des ressources et le respect d'obligations par le bénéficiaire (par exemple en matière de recherche d'emploi) ne sont pas suffisamment flexibles pour garantir un pouvoir d'achat suffisant en cas d'augmentation du chômage technologique et de l'insécurité de l'emploi. En outre, l'auteur doute de la faisabilité de la mise en œuvre d'un revenu de base financé dans le cadre du système de sécurité sociale actuel et par des taxes sur le travail et le capital. L'auteur préconise d'agir plutôt via les politiques monétaires et de mettre en place une taxe modérée sur les robots afin de rendre possible d'un point de vue durable le financement d'un revenu de base.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.etui.org/News/Transfer-Could-a-basic-income-stabilise-the-digital-economy>

**Jorge Cabrita, *Repenser le temps de travail dans l'Union européenne*, Eurofound, 1 novembre 2017, 1 p.**

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a publié le 1er novembre 2017 les résultats de recherches récentes sur les politiques nationales relatives à l'organisation du temps de travail dans l'UE. Selon Eurofound, les besoins des travailleurs varient au cours de leur vie et les outils à leur disposition pour atteindre un bon équilibre entre le travail rémunéré et les responsabilités personnelles et familiales peuvent être inadéquats. Les modèles de temps de travail diffèrent considérablement dans l'UE. Les travailleurs du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Sud de l'Europe font face à un déséquilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Les travailleurs des pays nordiques sont, quant à eux, moins nombreux à estimer que leurs engagements familiaux ont un impact négatif sur leur travail. Cependant, des politiques du temps de travail très bien conçues et complètes ne suffisent pas. Une infrastructure de soutien est requise : des systèmes de transport et des services de soins aux enfants et aux personnes âgées doivent être mis en place et pouvoir être accessibles et abordables pour tous. En conclusion, selon l'auteur de la note, repenser la façon dont est organisé le temps de travail ne peut se résumer à la mise en place de politiques tendant vers un temps de travail flexible.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/blog/rethinking-working-time-in-europe>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes agricole et des travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), le régime social des indépendants (CNRSI), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

